

Cet article s'inscrit dans une série d'articles sur d'autres pays d'origine sûrs, en lien avec les pays de provenance des demandeurs d'asile suivis par l'ACAT dans le cadre des activités de la permanence Asile.



© DR

🌍 Regards sur le monde | ASILE / ARMÉNIE

> EVE SHAHSHAHANI, responsable des programmes Asile à l'ACAT •

DES PAYS D'ORIGINE SÛRS ? PAS SI SÛR. LE CAS DE L'ARMÉNIE

Bien qu'il soit terrorisé par le risque de renvoi forcé en Arménie, où il craint de subir de nouvelles persécutions, Tigran a reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) avant même la fin de sa procédure d'asile. S'il a été traité ainsi, c'est parce qu'il est arménien et que l'administration française considère qu'il provient d'un pays sûr. Mais l'Arménie, ancienne république soviétique encore en conflit larvé avec l'Azerbaïdjan, est loin d'être un paradis démocratique - malgré le charme de la Caspienne et la richesse de sa culture...

Tigran et son fils sont arrivés en France il y a deux ans. Arménien, Tigran a fui son pays après avoir transité un temps en Russie, où il a également été victime de persécutions. Sa demande d'asile a été rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). Mais sans même attendre que la Cour nationale du droit d'asile ait statué sur son besoin de protection, et sans se demander s'il ne serait pas opportun de laisser à cette famille le droit de rester sur

le sol français, le préfet lui a notifié une obligation de quitter le territoire français. Bien qu'il soit terrorisé par le risque d'interpellation et de renvoi forcé en Arménie, Tigran doit, en outre, pointer régulièrement au commissariat, faute de quoi on risque de lui reprocher de ne pas respecter « l'ordre public ». Si le sort des demandeurs d'asile en France n'est pas, de manière générale, une panacée, tous ne sont pas privés du droit, pourtant bien naturel, d'attendre sur place la décision du juge de l'asile. C'est ce que l'on appelle techniquement la « privation du droit au recours suspensif ».

Torture et intimidation

Tigran a été discriminé sur la base de sa nationalité. En effet, la France applique un tri entre les demandeurs d'asile en fonction de leur nationalité. S'ils proviennent d'un pays considéré comme « sûr », ils sont soumis d'office à une procédure accélérée qui réduit de moitié leurs chances de succès. Le conseil d'administration de l'OFPRA, (alors juge et partie) décide des pays qu'il considère comme sûrs, selon qu'ils respectent suffisamment les droits de l'homme... à ses yeux. Selon cette liste de l'OFPRA, l'Arménie serait donc un pays sûr. Pourtant, en Arménie, la torture est encore implicitement admise. En effet, la loi arménienne n'est pas conforme au droit international puisqu'elle n'inclut pas, dans sa définition de la torture, les actes commis par des dépositaires

de la force publique. La torture reste donc impunie comme telle lorsqu'elle est pratiquée par des policiers ou des militaires. Or, plusieurs cas ont été rapportés par des victimes maintenues en garde à vue qui affirment avoir été gravement battues et maltraitées dans le but de leur faire avouer des délits. Dans de tels cas, il n'y a pas d'enquête indépendante ni impartiale : les victimes sont cibles d'intimidation et de chantage de la part de la police lorsqu'elles tentent de dénoncer les mauvais traitements.

Des arrestations arbitraires, des libertés réprimées

En Arménie, les minorités sont encore souvent discriminées et leurs représentants malmenés. Obtenir justice est illusoire.

Les arrestations arbitraires sont encore monnaie courante et la liberté d'association et d'expression est limitée. Plusieurs dizaines de manifestants ont été dispersés violemment par des forces de police à Erevan, la capitale, alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre la construction d'un immeuble ou contre la baisse des allocations vieillesse. Les journalistes sont également ciblés par ces violences policières. Ils subissent régulièrement des pressions et parfois

même des violences physiques, notamment lorsqu'ils tentent de dénoncer des fraudes électorales ou lorsqu'ils médiatisent les protestations sociales.

Malgré des élections présidentielles sans heurts apparents en 2014, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et d'autres instances internationales ont néanmoins relevé des manquements aux règles de bonne conduite d'élections démocratiques, (partialité des administrations, cas de pressions sur les électeurs...). En outre, la délégation de l'Union européenne à Erevan avait déjà exprimé, en 2013, ses inquiétudes quant à la répression de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. L'Arménie n'est pas un régime dictatorial, mais elle a préféré se rapprocher politiquement de la Russie de Vladimir Poutine plutôt que d'améliorer son respect des droits de l'homme selon les exigences de l'Union européenne. C'est notamment pour cette raison que l'Arménie n'y est pas encore la bienvenue. La France n'est pas très cohérente non plus : elle décide de traiter à la hâte les demandes d'asile des ressortissants arméniens au motif que leur pays serait « sûr » et « démocratique » mais ne peut faire de cet État - pas encore assez démocratique ? - son voisin officiel. ●



Des violences impunies

Artur Karapetyan a été détenu en octobre 2012 pour usage de stupéfiants. Il dénonce des violences graves pendant sa garde à vue, comme en témoignaient les blessures qu'il portait aux pieds. En novembre 2012, Mger Andreasyan a témoigné devant le tribunal d'Erevan du fait qu'il avait été gravement battu par des policiers après son interpellation pour cambriolage. Les violences étaient si insoutenables que la victime a tenté de se suicider en se jetant la tête la première contre une fenêtre du commissariat. À la suite de ce témoignage, le tribunal l'a relaxé pour les faits de cambriolage, mais aucune enquête n'a été ouverte, dans aucun de ces deux cas, pour faire la lumière sur ces faits graves.¹

Les journalistes ciblés

Pas plus tard que le 23 juin 2015, des journalistes ont été attaqués par la police arménienne. Ils couvraient un mouvement de protestation à la hausse des prix de l'électricité, qui s'était transformé en *sit-in*. À l'aube, la police a chargé les manifestants, attaquant spécifiquement une dizaine de journalistes, en les brutalisant et en détruisant tout leur matériel. Dans la foulée, 11 journalistes ont été arrêtés abusivement et brièvement détenus. Johann Bühr, de Reporters sans frontières dénonçait : « Cette violence ciblée était clairement destinée à éviter la couverture médiatique de l'usage de la force utilisée par la police pour disperser le *sit-in*. »²

¹ <http://www.rsf.org/armenia-targeted-violence-against-24-06-2015,48029.html>

² <http://en.rsf.org/armenia-targeted-violence-against-24-06-2015,48029.html>